

**Compte rendu du 9 et du 10 décembre 2020**

Date : 9 décembre 2020

Heure : 13 h à 16 h 15

Endroit : Via Zoom

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier		X
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédéc-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		X
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais	X (quitte à 14h30)	
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Personnes ressources:

Nom	Organisme	Présent
-----	-----------	---------

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 10 décembre 2020 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 9 février 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 25 janvier 2021

Vanessa Joannis	MFFP	X
Marcelle Falardeau	MFFP)	13h30 à 14h50
Jean Fink	CERFO	14h45 à 16h
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants :

Nom	Organisme	Présent
Yannick Dufour	Observateur SEPAQ	X
Maurice Thibaudeau	Observateur COO	X

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 4 novembre 2020
 4. Suivi de la rencontre du 4 novembre 2020
 - a) Portrait des aires protégées
 - b) Suivi des actions
 5. Nouvelles
 6. Échanges de courriels
 7. Projet PADF - Mise en œuvre d'une infolettre
 8. Présentation du bilan des travaux non-commerciaux
 9. Présentation des résultats du projet INVENTAIRE DES SITES DE FRAIE DU DORE JAUNE (SANDER VITREUS) DANS 5 LACS STRATEGIQUES DE LA RESERVE FAUNIQUE LA VERENDRYE SECTEUR OUTAOUAIS
 10. Prochaine rencontre
 11. Divers
 - a) Prochaine consultation publique sur le PAFIO du 6 au 30 janvier 2021
 - b) Les cibles des vieilles forêts
-

1. Ouverture de la rencontre

Le quorum est atteint. M. Lauzon souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne que la rencontre se divisera en deux temps. Une première partie qui se déroulera cet après-midi et l'autre commencera demain matin à 9 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 202012-1

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Jacques David, l'ordre du jour est approuvé en ajoutant au point 10. *Prochaine rencontre* et au point 11. *Divers a) Prochaine consultation publique sur le PAFIO du 6 au 30 janvier 2021 et b) Les cibles des vieilles forêts.*

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 4 novembre 2020

TRGIRTO 202012-2

Sur proposition de M^{me} Nathalie Magnan, secondée de M. Alain Lacoste, le compte rendu de la rencontre du 4 novembre 2020 tenue via Zoom est approuvé tel que libellé.

4. Suivi de la rencontre du 4 novembre 2020

a) Portrait des aires protégées

M. Barrette partage son écran afin de montrer la carte de la région de l'Outaouais que M. Guillaume Godbout avait utilisée lors de sa présentation sur les aires protégées (AP). Les informations que M. Godbout a présentées concernaient le territoire de la région administrative de l'Outaouais. Les limites nord des UA 07451 et 07352 gérées par le MFFP à Gatineau se

prolongent au-delà de celles de la région administrative. Puisque le mandat de la TRGIRTO concerne le territoire couvert par les 6 UA de l'Outaouais, M. Barrette a demandé à M. Godbout s'il pouvait refaire le portrait des AP en tenant compte des limites des UA. Dans l'éventualité où cela serait possible, les informations seraient transmises à la TRGIRTO.

M. Jacques David demande si les baux de villégiatures font l'objet de restrictions particulières lorsqu'elles se situent sur une AP.

b) Suivi des actions

Le coordonnateur indique que les actions découlant de la rencontre du 4 novembre ont toutes été réalisées.

ACTIONS : Demander à M. Guillaume Godbout quelles restrictions s'appliquent aux baux de villégiatures qui se trouvent à l'intérieur des limites des aires protégées (R. Barrette)

5. Nouvelles

M. Desjardins cite quelques nouvelles parues récemment dans les journaux concernant les aires protégées, le nouveau régime forestier et une nouvelle industrie dans le Pontiac.

6. Échanges de courriels

M. Barrette fait un commentaire à propos de courriels et de documents qui ont été échangés récemment entre les représentants des partenaires de la TRGIRTO. Le coordonnateur invite ceux qui sentiraient le besoin d'échanger des opinions ou qui voudraient approfondir certains thèmes en rapport avec les documents ainsi partagés de lui en faire part afin qu'un point à l'ordre du jour puisse être prévu à une prochaine rencontre. Cela permettrait à tous les partenaires qui souhaiteraient intervenir de le faire dans un cadre plus approprié.

10. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue via Zoom le 14 janvier 2021. Le coordonnateur anticipe qu'il n'y aura pas beaucoup de sujets à aborder à ce moment-là. Il demande si les participants sont d'accord à ce que la prochaine rencontre de la TRGIRTO se tienne au mois de février. Puisque plusieurs comités de travail doivent tenir des rencontres prochainement, il serait quand même utile de conserver la date du 14 janvier disponible à l'agenda des partenaires.

Mme Magnan mentionne qu'elle et Mme Le Blanc souhaiterait que le comité sur le projet d'extension d'une aire protégée se réunisse en janvier.

Comme il est possible qu'au mois de février plusieurs sujets soient abordés lors de la rencontre de la TRGIRTO, il serait nécessaire d'ajouter une demi-journée de plus. Les participants sont d'accord pour qu'un sondage Doodle soit envoyé pour identifier les dates de disponibilité.

Action : Envoyer un sondage Doodle pour connaître les disponibilités des partenaires pour fixer une date d'une deuxième demi-journée de rencontre en février (R. Barrette)

11. Divers

a) Prochaine consultation publique sur le PAFIO du 6 au 30 janvier 2021

La prochaine consultation publique sur le PAFIO se tiendra du 6 au 30 janvier 2021. Les «shapes» du PAFIO seront envoyés aux partenaires le 16 décembre. La consultation portera principalement sur des Secteurs d'intervention potentiel (SIP) de travaux non-commerciaux. L'invitation à participer sera envoyée via le logiciel de marketing courriel Cyberimpact. Il serait important que tous les représentants des partenaires partagent cette invitation avec leurs réseaux. Dans le cas des SIP non-commerciaux, le ministère n'émettra pas d'avis de chantier à harmoniser pour les opérations. Les personnes qui désirent demander des mesures d'harmonisation opérationnelle doivent donc le faire dans le cadre de cette consultation publique.

Il y aura deux séances d'information via Zoom le 13 janvier de 13 h à 14 h et le 21 janvier de 12 h à 13 h. Des invitations seront également lancées pour participer à l'une des séances Zoom. Les informations pour se connecter aux séances seront transmises à ceux qui se seront inscrits.

Des SIP de travaux d'éclaircie commerciale font aussi partie de cette consultation. Des appels de soumissions devraient être lancés par Rexforêt afin d'octroyer des contrats pour ces travaux.

Les documents qui seront disponibles lors de la consultation ne fourniront pas de données de stocking particulières (nombre de plants régénérés par hectare). Seuls les travaux d'entretien de peuplements régénérés sont en consultation. Les travaux de préparation de terrain et de reboisement ne sont pas inclus dans cette consultation.

7. Projet PADF - Mise en œuvre d'une infolettre

Une proposition de projet pour la mise en place de l'infolettre de la TRGIRTO a été transmise aux partenaires avant la rencontre. M. Barrette la présente. Il a demandé à l'entreprise qui a développé le site de la TRGIRTO de soumettre trois scénarios d'ajout d'éléments sur le site. Un scénario demanderait plus de travail à la personne qui serait responsable de l'infolettre pour mettre à jour la page de l'infolettre sur le site et un autre scénario serait plus automatisé. Ce dernier scénario dont les coûts s'élèvent à 2 268\$ est présenté dans la proposition de projet. L'infolettre paraîtrait en français et en anglais.

TRGIRTO 202012-3

Sur proposition de Mme Deborah Powell, secondée par M. Jacques David, il est décidé d'approuver et de financer le projet de mise en œuvre de l'infolettre.

8. Présentation du bilan des travaux non-commerciaux

Mme Marcelle Falardeau qui est responsable des travaux sylvicoles non-commerciaux au MFFP présente un bilan de ces travaux.

Les questions, réponses et commentaires suivants ont été notés durant la présentation :

- Il n'y a pas d'ensemencement en Outaouais.
- Est-ce un enjeu de trouver les superficies à reboiser. Rép. Oui. À chaque année, on ne réussit pas à préparer toutes les superficies nécessaires pour le reboisement de l'année suivante. On

empiète sur l'année suivante en reboisant les superficies que l'on prépare la même année. Ce n'est pas une question de budget disponible mais de superficies et d'entrepreneurs disponibles pour la préparation de terrain.

- Pour le pin blanc, on cherche à le reboiser en essences mélangées.
- Qu'est ce qui explique qu'il soit difficile de trouver les superficies à reboiser? Rép. Deux facteurs influencent la disponibilité de ces superficies. Le premier concerne le manque d'accessibilité aux secteurs due aux chemins d'hiver. La disponibilité des entrepreneurs pour la préparation de terrain est l'autre raison qui explique ces difficultés.
- Les secteurs récoltés non accessibles pour le reboisement seraient cependant régénérés en essences commerciales.
- Le RADF oblige d'enlever les ponceaux sur les chemins d'hiver ce qui ne facilite pas la tâche pour préparer et reboiser les superficies.
- Est-ce que des suivis forestiers sont effectués dans tous les secteurs de coupes partielles qui visent à les régénérer? Rép. Des inventaires ont été réalisés pour les travaux de 2015 mais les résultats n'ont pas encore été analysés. Pour 2013 et 2014, les résultats ont été analysés.
- Est-ce que les résultats de 2013, 2014 et 2015 peuvent être accessibles pour la TRGIRTO? Rép. Oui en principe, il faudrait voir comment faire cela.
- Pour le nettoyage du hêtre, est-ce que la présence d'érable est un enjeu? Rép. Oui, de plus en plus, on trouve des superficies où il n'y a pas suffisamment de tiges d'érables pour justifier un dégagement. Les analyses que l'on fait ne permettent pas de connaître les raisons qui expliqueraient cette situation.
- Les travaux d'éclaircie commerciale ne touchent pas le budget des travaux non-commerciaux. Il y a un budget particulier pour ce traitement. Depuis 2013, c'est la première année qu'on réussit à en faire.
- Depuis 2013, il se fait annuellement de 2 000 à 3 000 ha de coupes partielles visant à régénérer les peuplements. Qu'est-ce qui explique qu'il n'y a presque pas de préparation de terrain dans ces superficies? Rép. Ces travaux sont réalisés à l'aide de pelle mécanique. On a de la difficulté à trouver des entrepreneurs pour les faire.
- Dans quelle proportion la stratégie d'aménagement pour les travaux sylvicoles non-commerciaux est réalisée? Rép. Des bilans sont présentés à chaque année aux gestionnaires. On réussit à réaliser les travaux non-commerciaux en fonction des superficies qui sont récoltées.
- Il serait intéressant que lors des prochaines présentations des bilans, on montre dans quelle mesure la stratégie d'aménagement est réalisée.
- Toutes les superficies ayant fait l'objet de reboisement sont suivies et, lorsque nécessaire, traitées. Pour les superficies traitées par coupe de régénération qui se régénèrent naturellement, le ministère vise à rattraper le retard accumulé au cours des années suivantes afin de reprendre le contrôle du suivi forestier.

- Le suivi forestier est compris dans le budget des travaux non-commerciaux. Ce budget se divise en une partie réalisation et l'autre pour la planification. Lorsque l'accent sera mis sur les travaux du suivi forestier, il n'y aura pas d'impact sur la réalisation des travaux non-commerciaux car les dépenses affecteront le budget planification.
- Le nombre de plants de pin blanc reboisé annuellement a été réduit depuis quelques années. Il se maintiendra à 250 000 par année.
- Les superficies de pin blanc récoltées ne se régénèrent pas bien en cette essence dans les coupes de régénération. C'est pourquoi, on replante les superficies en pin blanc.
- Depuis que l'épandage de phytocide n'est plus permis en forêt au Québec, il est plus difficile de lutter contre la rouille vésiculeuse du pin blanc dont le vecteur sont les arbustes du genre *ribes* (groseilles, gadeliers et cassis).
- Un représentant des BGA souligne qu'une fois que les superficies traitées par coupes partielles visant à régénérer les peuplements seront bien régénérés, on pourra procéder à la deuxième coupe partielle. Il sera alors important d'adopter des espacements adéquats entre les sentiers de débardage afin de protéger la régénération établie. Le suivi forestier dans ces superficies traitées par coupes partielles est très important car il permet de déterminer quand la deuxième coupe pourrait être entreprise.
- Il serait intéressant de présenter un bilan des résultats des suivis forestiers et de l'atteinte de la stratégie d'aménagement.

ACTIONS : Discuter à la prochaine rencontre et éventuellement adopter une résolution pour demander au ministère de présenter un bilan des résultats des suivis forestiers et de l'atteinte de la stratégie d'aménagement (R. Barrette)

Transmettre au coordonnateur le document de présentation (M. Falardeau)

9. Présentation des résultats du projet INVENTAIRE DES SITES DE FRAIE DU DORE JAUNE (SANDER VITREUS) DANS 5 LACS STRATEGIQUES DE LA RESERVE FAUNIQUE LA VERENDRYE SECTEUR OUTAOUAIS

M. Jean Fink présente les résultats de ce qui a été réalisé pour les sites de fraie dans la Réserve faunique la Vérendrye (RFLV).

Les questions, réponses et commentaires suivants ont été recueillis :

- Qui fera le suivi des résultats d'inventaire des frayères? Rép. Les données ont été remis au secteur faune du ministère. Ça prendrait environ un an avant que les frayères soient protégées. Il n'y a pas eu de suivi de fait auprès du ministère pour le premier inventaire.
- Les ruisseaux intermittents qui ont du courant au printemps peuvent être utilisés comme frayère.
- Dans l'attente que les sites de fraies identifiés soient reconnus par le MFFP, le CERFO a demandé au ministère d'appliquer pour les PRAN les modalités de protection du RADF concernant les frayères en ruisseau et les SFI pour les frayères en lac.
- Près de 80 sites de fraies ont été identifiés au cours des deux inventaires réalisés dans la RFLV tandis qu'officiellement, il y a environ 10 frayères de protéger. Il y a probablement

beaucoup plus de frayères en réalité. Le seul moyen de les protéger, c'est de les identifier par des inventaires.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (J. Fink)

11. Divers

c) Cibles des vieilles forêts

La réponse de Mme Jacinthe Brisson concernant la demande de la TRGIRTO de prolonger le délai pour établir les cibles des vieilles forêts a été partagée avec les partenaires. Les participants sont toujours intéressés à approfondir cet enjeu. M. St-Julien s'étonne qu'il ne soit pas possible de faire un exercice de sensibilité avec un scénario de calcul de possibilité sans contrainte.

Le coordonnateur discutera avec Mme Vanessa Joanisse et Mme Caroline Bertrand d'un plan de travail et l'organisation des rencontres afin de réussir à établir un consensus d'ici le mois d'avril à ce sujet.

Ajournement de la rencontre à 16 h 15

Poursuite de la rencontre

Date : 10 décembre 2020

Heure : 9 h à 12 h 50

Endroit : Via Zoom

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier		X
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		X
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQQC	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais		X
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 10 décembre 2020 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 9 février 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 25 janvier 2021

Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Personnes ressources:

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joannis	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Pierre Labrecque	MFFP	9h30 à 11h
Caroline Bertrand	MFFP	10h45
Sébastien Martin	MFFP	10h45
Sébastien Meunier	MFFP	11h30 à 12h
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Ordre du jour

12. Suivi des travaux des comités de travail sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations
13. Recommandation du comité de travail sur le processus d'harmonisation opérationnelle
14. Modifications au régime forestier
15. Présentation du bilan des travaux des COS de l'UA 07352
16. Présentation d'une problématique liée à la récolte des tiges de petits diamètres dans certaines coupes partielles
17. Divers
 - a) Visite terrain
18. Levée de la rencontre

12. Suivi des travaux des comités de travail sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations

Lors d'une récente rencontre de la TRGIRTO, des discussions ont eu lieu pour tenter de redémarrer les travaux des sous-comités de travail sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations (EHCO). Étant donné que M. Lussier était absent ce jour-là, il n'y a pas eu

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 10 décembre 2020 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 9 février 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 25 janvier 2021

d'engagement à repartir ces discussions. Présent aujourd'hui, M. Lussier résume les événements qui se sont déroulés durant la dernière période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye (RFLV).

La chasse à l'orignal a été perturbée encore une fois cette année. Les résultats de l'inventaire des orignaux dans la RFLV ont montré que la population avait diminué légèrement mais pas suffisamment pour affecter la chasse dans la réserve. Le ministre du MFFP a décidé de maintenir la chasse mais le nombre de permis a cependant été réduit. Les communautés autochtones du Lac Barrière, de Kitigan Zibi et de Kitcisakik ont dressé des barrages sur différentes routes dans la RFLV.

Des pourvoies et deux ZEC ont aussi subi les conséquences des actions des communautés autochtones.

C'est le secrétariat aux affaires autochtones qui négocie avec les communautés.

M. Lussier pense qu'il y aura peut-être deux semaines de chasse à l'orignal à l'automne 2021. Il mentionne qu'il n'y a aucune prévisibilité pour l'instant. Il n'est pas en mesure d'entreprendre des discussions sur l'ECHO dans ces conditions. Il se dit toutefois toujours disposé à faire des ententes avec les forestiers.

Depuis deux ans, il n'y a pas eu d'harmonisation des chantiers de récolte sur environ un million d'hectares touchés par les revendications de la communauté du Lac Barrière. En conséquence, les opérations de récolte ont donc dû être planifiées plus intensivement dans des pourvoies situées au nord de l'UA 07451. La cellule de crise forestière a demandé qu'un négociateur soit nommé par le gouvernement pour régler l'enjeu avec la communauté du Lac Barrière.

La saison de chasse à l'orignal 2021 dans la RFLV, si elle a lieu, risque d'être écourtée de deux semaines. Ainsi, la période d'arrêt des opérations de récolte serait plus courte. Les représentants des BGA qui font de la récolte dans la RFLV transmettront à M. Lussier les secteurs d'intervention qui sont planifiés pour les prochaines années. Des discussions pourraient alors être engagées afin de conclure des ententes particulières sur la base de la bonne collaboration qui existe entre les parties. Les représentants des BGA souhaitent cependant que des solutions plus permanentes soient discutées en ce qui concerne les arrêts des opérations forestières durant la période de chasse à l'orignal.

Par ailleurs, une ZEC a reçu des plaintes de groupes de chasseurs à l'effet que des équipes de débroussaillers (travaux non-commerciaux) ont effectué des travaux durant la période de chasse à l'orignal contrairement à ce qui est prévu dans l'ECHO.

Les ZEC souhaitent être avisés deux semaines à l'avance lorsque des travaux non-commerciaux seront réalisés sur leur territoire. La période de consultation publique est le bon moment pour déposer de telles demandes entre autres.

M. Desjardins suggère qu'une résolution soit adoptée pour manifester la solidarité des partenaires de la TRGIRTO et faire part de leurs préoccupations au ministre Responsable des Affaires Autochtones, M. Ian Lafrenière et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour.

TRGIRTO 202012-4

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Pierre Rollin, il résolu de demander au ministre Responsable des Affaires Autochtones, M. Ian Lafrenière, et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, de nommer un négociateur dont le mandat sera d'initier un dialogue avec les communautés algonquines concernées afin de trouver des solutions durables et satisfaisantes qui permettront, entre autres, de rétablir les conditions favorables au déploiement de toutes les activités de mise en valeur des ressources et du territoire.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. Barrette recommande que le sous-comité concernant l'enjeu des véhicules hors route (VHR) commence ses travaux. Il s'agirait de préciser la problématique et d'examiner des pistes de solution. Éventuellement, si des propositions de solution étaient identifiées, elles seraient présentées au comité de travail en même temps que les autres modifications liées à l'ensemble des enjeux soulevés dans l'entente d'harmonisation des opérations. M. François Saumure est absent mais les représentants des BGA sont d'accord pour que les discussions touchant les VHR commencent.

ACTION : Préparer un projet de lettre adressée aux ministres Ian Lafrenière et Pierre Dufour à signer par le président concernant la nomination d'un négociateur avec les communautés algonquines de l'Outaouais afin que les conditions favorables au déploiement de toutes les activités de mise en valeur des ressources et du territoire puissent être rétablies (R. Barrette)

Informar Marcelle Falardeau que des travaux non-commerciaux ont été réalisés pendant la période de chasse à l'orignal dans une ZEC et aviser Rexforêt que tous les travaux non-commerciaux doivent être interrompus pour cette période (V. Joannis)

14. Modifications au régime forestier

M. Pierre Labrecque présente les modifications au régime forestier qui ont été annoncées récemment.

Les questions, réponses et commentaires suivants ont été notés durant la présentation :

- Le MFFP va-t-il prévoir un budget conséquent qui reflétera les objectifs de la Stratégie de production de bois pour la sylviculture et pour l'amélioration du réseau routier? Rép. Depuis quelques années les différentes enveloppes budgétaires sont stables. M. Labrecque serait étonné qu'il y ait des augmentations. Il anticipe plutôt le réarrangement des enveloppes.
- Est-ce que le rôle des TGIRT sera modifié? Rép. Non. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) n'a pas été modifiée. Dans le cadre du développement du projet pilote de planification forestière collaborative, le rôle de la TRGIRTO ne sera pas diminué. La TRGIRTO sera informé de ce projet au fur et à mesure de sa progression.
- Pour la remise des garanties d'exécution des chantiers du BMMB, les vérifications devraient être effectuées avant l'échéance de 60 jour? Rép. Oui, il ne s'agit pas d'une nouvelle tâche mais il y aura une pression supplémentaire pour la réaliser dans ce nouveau délai.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (P. Labrecque)

15. Présentation du bilan des travaux des COS de l'UA 07352

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 10 décembre 2020 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 9 février 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 25 janvier 2021

M. Sébastien Martin, biologiste du MFFP à Maniwaki, et Mme Caroline Bertrand, répondante en aménagement écosystémique, présentent le suivi de la planification par COS dans l'UA 07352 et la mise en œuvre des COS dans l'UA 07451.

Tous les secteurs d'intervention qui ont été planifiés présentement dans l'UA 074-51 l'a été en coupe mosaïque (CMO) et en coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS). Ces secteurs d'intervention ne seront pas modifiés en COS en 2021. Cependant, à partir d'avril 2021, la planification des secteurs d'intervention sera préparée par COS dans cette UA.

Les aires protégées sont considérées dans la superficie productive pour les modalités par COS.

Il y aura une consultation publique pour la dérogation pour les UA qui passeront en COS.

Il faudra demander au ministère de faire un suivi des indicateurs COS dans l'UA 07451 lorsque la dérogation sera effective dans cette UA.

Aux points de vue écologique et économique, l'approche par COS semble plus avantageuse que la CMO-CPRS.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (S. Martin)

13. Recommandation du comité de travail sur le processus d'harmonisation opérationnelle

Avant la rencontre, le coordonnateur a fait parvenir aux partenaires la recommandation du comité sur le processus d'harmonisation opérationnelle. Il fait la lecture des modifications qui sont recommandées.

M. Desjardins demande de préciser que la saison d'opération commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Pour les éléments qui devraient être contenus dans les cartes à fournir, l'historique des coupes a été retiré car cet élément n'est pas pertinent pour l'harmonisation opérationnelle.

TRGIRTO 202012-5

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Jacques David, il est décidé d'apporter des modifications à certains éléments du processus d'harmonisation opérationnelle pour le rendre plus performant et efficace. Les modifications recommandées concernent : (les ajouts sont soulignés et les retraits en texte barré)

3. Éléments ne pouvant pas être traités dans le cadre de l'harmonisation opérationnelle

- 1) *Prescriptions sylvicoles et les contours associés;*
- 2) *Respect des éléments stratégiques (Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), etc.);*
- 3) *Fermeture de chemins (processus provincial)*
- 4) *Tout enjeu touchant un groupe spécifique et devant être discuté à la TRGIRTO*

~~*Si les discussions entre les BGA et les usagers du territoire portent sur des mesures touchant l'un des éléments énumérés ci-dessus, le BGA et/ou le porteur d'intérêt spécifique devra*~~

- ~~*faire part de leurs préoccupations au MFFP dans le cas des points 1, 2 et 3;*~~

- ~~ramener le sujet à la TRGIRTO dans le cas du dernier point, par le biais de leur interlocuteur identifié.~~

Si le commentaire ou la préoccupation d'un porteur d'intérêt concerne l'un des points 1), 2) ou 3) énumérés ci-dessus, le BGA devra en faire part au MFFP.

Si le commentaire ou la préoccupation d'un porteur d'intérêt concerne le point 4), le porteur d'intérêt devra ramener le sujet à la TRGIRTO par le biais de leur interlocuteur identifié.

Les demandes seront alors traitées par les représentants dédiés à la résolution de ces problématiques.

7. Personnes à contacter

Une fois par année, le MFFP aidera à fournir au coordonnateur de la TRGIRTO une mise à jour des listes des détenteurs de droits (TFS, baux d'érablières, baux de piégeage). Ces listes comprendront le nom du détenteur de droit, leur courriel et leur adresse postale. Le coordonnateur de la TRGIRTO communiquera aux BGA les mises à jour de ces listes.

Les BGA sont responsables de consulter les organismes et les personnes touchées par un chantier à harmoniser. Ils les consultent également sur les prévisions des chemins du réseau routier stratégique utilisés pour le transport des bois issus de ce chantier vers les usines.

Pour les secteurs d'intervention non-commerciaux (SINC) qui auront été ajoutés après la tenue d'une consultation publique, le SOR est responsable de consulter les organismes et les personnes touchées par un chantier à harmoniser.

Pour faciliter cette tâche, des listes de porteurs d'intérêt spécifique contenant les noms des personnes à contacter et leur courriel (ANNEXE 1) sont disponibles pour les :

- TFS;
- Piégeurs détenteurs de bail de piégeage;
- MRC;
- Municipalités;
- Villégiateurs détenteur de bail ou de propriété situé sur forêt publique sous garantie d'approvisionnement ou à proximité;
- Détenteurs de bail d'érablière sur forêt publique sous garantie d'approvisionnement;
- Parcs régionaux;
- Sentiers de sports non motorisés reconnus;
- Sentiers de sports motorisés;
- Agents de liaison véhicules hors route (VHR).

Un avis de chantier à harmoniser devrait être envoyé aux détenteurs de baux de villégiature ou les propriétaires privés qui ont fourni leur courriel, si leur bail ou leur propriété se trouvent à l'intérieur d'une distance maximale de 3 km autour des limites d'un chantier ou de 200 m autour d'un chemin de sortie de bois.

De plus, pour un chantier donné, les BGA responsable de l'HO doivent déclencher une harmonisation opérationnelle afin de prendre entente avec les émetteurs de commentaires de

nature opérationnelle émis lors de la consultation publique d'un Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) ou d'un Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO).

Tous les avis de chantiers à harmoniser doivent être envoyés aux représentants et aux remplaçants des partenaires de la TRGIRTO ainsi qu'au coordonnateur de la TRGIRTO.

11 Informations à fournir

- a) Les informations suivantes doivent être fournies par le BGA responsable de l'harmonisation opérationnelle pour chaque avis de chantier sous garantie d'approvisionnement ou du marché libre à harmoniser:
- Une carte en format pdf montrant les limites des secteurs d'intervention, ~~les familles de traitement sylvicole~~ les coupes de régénération (CR) et les coupes partielles (CP), les chemins et les infrastructures à construire et à réparer, ~~l'historique des coupes~~, la localisation ~~des campings, des camps de piégeage~~, des baux de villégiature, ~~des terrains privés situés sur le territoire public~~, des différents types de superficies protégées, ~~les portages~~, les limites des TFS et les sentiers reconnus ainsi que l'échelle de la carte. Pour faciliter le repérage du chantier, la légende de la carte devra comprendre quelques éléments de références tels que des noms de chemins importants, des noms de grands lacs ou le BGA fournira deux cartes dont l'une à petite échelle localisant le chantier;
 - Une carte montrant les prévisions de l'ensemble du parcours pour le transport des bois jusqu'aux routes publiques gérées par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Étant donné que dans le cas des chantiers du marché libre les destinations des bois ne sont pas connues, toutes les options de parcours sur le réseau routier stratégique pour le transport des bois doivent être identifiées;
 - Les fichiers de forme relatifs aux chantiers à harmoniser et à la carte montrant les prévisions de parcours empruntés pour le transport des bois.
- b) Les informations suivantes doivent être fournies par le SOR responsable de l'harmonisation opérationnelle pour chaque avis de chantier de travaux sylvicoles non-commerciaux à harmoniser dans les cas d'ajout d'un SINC après consultation publique du PAFIO:
- Une carte en format pdf montrant les limites des secteurs d'intervention, les types de travaux sylvicoles non-commerciaux, les chemins, ~~l'historique des coupes~~, la localisation ~~des campings, des camps de piégeage~~, des baux de villégiature, ~~des terrains privés situés sur le territoire public~~, des différents types de superficies protégées, ~~les portages~~, les limites des TFS et les sentiers reconnus ainsi que l'échelle de la carte. Pour faciliter le repérage du chantier, la légende de la carte de la carte devra comprendre quelques éléments de références tels que des noms de chemins importants, des noms de grands lacs ou le SOR fournira deux cartes dont l'une à petite échelle localisant le chantier;
 - Les fichiers de forme relatifs aux chantiers à harmoniser;

- Lors de la consultation publique du PAFIO, la carte interactive comporte les mêmes informations que la carte en format pdf décrite précédemment.

Nouvelle section :

14. Durée des ententes d'harmonisation opérationnelle et de l'état d'un chantier considéré comme harmonisé

Un chantier est considéré comme harmonisé si, après le délai de 10 jours suivant l'envoi de l'avis de chantier à harmoniser, aucun commentaire n'est reçu par le BGA. Une entente d'harmonisation opérationnelle et l'état d'un chantier considéré comme harmonisé sont valides pour une durée de trois saisons d'opération (1^{er} avril au 31 mars) ou jusqu'à ce que les travaux de ce chantier soient terminés durant cette période. Toutefois, les discussions afin de convenir d'une nouvelle entente pourraient être reprises pour un chantier donné lors de la deuxième ou de la troisième saison de cette période advenant l'avènement des causes majeures suivantes :

- 1) un changement de configuration du chantier apportée par le MFFP;
- 2) un nouveau tracé pour la sortie des bois de chantier;
- 3) le développement d'une nouvelle infrastructure à proximité de ce chantier.

Étant donné que la validité des ententes d'harmonisation et l'état d'un chantier considéré harmonisé s'étend sur trois saisons d'opération, il est nécessaire de préciser quels chantiers harmonisés seront opérés au cours de la saison courante. Sans spécifier une date précise, la période durant laquelle pourrait être réalisée chacun des chantiers devra également être indiquée.

Le calendrier des chantiers de la TRGIRTO (<https://trgirto.ca/fr/calendrier-chantiers-forestiers/>) présente à quel moment les travaux forestiers seront entrepris pour chaque chantier inscrit à la Programmation annuelle des interventions forestières autorisés (PRANA). À titre d'aperçu, le responsable d'un chantier de la PRANA sous garantie d'approvisionnement ou du marché libre doit indiquer, dans le calendrier des chantiers, la période à laquelle il prévoit entreprendre les activités forestières pour ce chantier. Ainsi pour chaque chantier, la période Printemps-Été ou la période Automne-Hiver sera spécifiée.

16. Procédure de règlement des différends

- a) Pendant la période d'HO, tout différend entre les parties doit être ramené au chef de l'unité de gestion concerné qui agira à titre de médiateur. Afin d'enclencher ce processus, le BGA ou l'une des parties prenantes devra aviser le SOR de l'impossibilité de conclure une entente.

Le chef de l'Unité de gestion concernée agira alors à titre de médiateur. Celui-ci entendra les deux parties et tentera un rapprochement dans le but d'en arriver à une entente. Cette médiation doit être entreprise au maximum 3 jours ouvrables après qu'une partie ait constaté l'échec des négociations.

17. Suivi des ententes d'HO

a) Chantiers sous-garantie d'approvisionnement

À tout moment durant la réalisation des activités forestières d'un chantier sous garantie d'approvisionnement ayant fait l'objet d'une entente d'HO, si un porteur d'intérêt, partie à cette entente, constate qu'une mesure d'harmonisation convenue n'a pas été appliquée, il peut contacter, en premier lieu, le BGA signataire de l'entente afin de lui faire part de cette situation en demandant que des correctifs soient apportés. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur les correctifs requis ou que la situation ne peut être corrigée, une plainte pourra être déposée auprès du chef de l'UG concerné du MFFP. Le plaignant devra fournir les détails justifiant sa plainte. En référant au contenu de l'entente d'HO concernée, le MFFP effectuera les vérifications requises par rapport aux assertions du plaignant. Le MFFP demandera, selon le cas, au BGA d'appliquer les correctifs nécessaires ou engagera une procédure qui pourrait mener à des pénalités.

~~Lorsqu'un chantier est terminé, les parties prenantes à une entente d'HO constatent si les mesures d'HO ont été appliquées telles que prévues. Dans le cas où l'entente a été respectée, ils signent alors la partie de l'entente prévue pour sa fermeture.~~

16. Présentation d'une problématique liée à la récolte des tiges de petits diamètres dans certaines coupes partielles

Les représentants des BGA souhaitent présenter et faire reconnaître un nouvel enjeu aux partenaires de la TRGIRTO. M. Sébastien Meunier du MFFP se joint à la rencontre pour ce point.

M. Charles St-Julien lit le document intitulé *Diminution de l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols dans les traitements en coupes partielles de l'Outaouais*. M. St-Julien ajoute que les forêts qui sont traitées par coupe partielle en deuxième rotation sont différentes de celles qui ont été traitées dans les années 1990-2000. Le nombre de tiges de 10 à 22 cm de diamètre est beaucoup plus grand que lors du premier traitement ce qui amène un défi pour les opérations de récolte mécanisée. M. St-Julien termine en demandant aux participants d'accepter d'ajouter cet enjeu dans la liste des enjeux de la TRGIRTO. Il souhaite que des discussions soient entreprises afin de chercher des solutions qui permettraient de continuer utiliser ces équipements et de mieux protéger la régénération établie.

Les questions, réponses et commentaires suivants ont été notés :

- M. Meunier se questionne sur la démarche de la TRGIRTO par rapport à cet enjeu et demande si cet enjeu touche toutes les forêts? Rép. M St-Julien explique que ce sont toutes les forêts traitées par coupes partielles dans lesquelles on veut restreindre l'empreinte de la machinerie. Le coordonnateur a recommandé aux BGA de procéder par étape pour structurer la démarche. La première consiste à ajouter l'enjeu à la liste de la TRGIRTO. Ensuite, les BGA voudront documenter cette problématique. Pour ce faire, ils présenteraient un projet qui serait financé par le PADF pour la documenter et trouver des solutions potentielles. Cet enjeu serait débattu en comité de travail avec les partenaires que cela intéresse. Ceux-ci pourraient émettre leurs préoccupations. Les promoteurs de proposition devraient élaborer par la suite leur proposition en tenant compte de ces

préoccupations. Ultiment, ce comité devrait parvenir à un consensus concernant cette proposition afin de soumettre une recommandation à la TRGIRTO.

- Lors d'une rencontre du comité de travail, le MFFP pourra présenter les raisons pourquoi les tiges de 10 à 22 cm sont ciblées lors de la récolte. Des experts du ministère ou d'autres à l'externe pourront être invités à venir éclairer les partenaires au sujet de cet enjeu. La première recommandation du comité serait de recommander l'approbation d'un projet d'acquisition de connaissance financée par le PADF.
- Mme Joannise demande comment les tiers se sentent par rapport à l'approbation de cet enjeu sans en comprendre vraiment tous les éléments? Rép. M. St-Julien donne l'exemple d'enjeux qui touche la faune pour lesquels l'industrie se sent souvent dépassée. Plusieurs sujets dans différents domaines sont discutés à la TRGIRTO et c'est normal que l'on ne puisse pas toujours tout comprendre du premier coup. L'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols dans les traitements en coupes partielles est un enjeu qui touche plusieurs préoccupations des partenaires autour de la TRGIRTO. Si on peut diminuer l'empreinte écologique de la machinerie dans les coupes partielles, c'est l'ensemble des partenaires qui en sortira gagnant. La collaboration du ministère est requise pour progresser dans cette démarche.

TRGIRTO 202012-6

Sur proposition de M. Charles St-Julien, secondée de M. Frédéric Lussier, il est décidé d'ajouter l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols dans les traitements en coupes partielles comme enjeu à la liste des enjeux de la TRGIRTO.

TRGIRTO 202012-7

Sur proposition de M. Christian Picard, secondée de M. Frédéric Lussier, il est décidé de mettre sur pied un comité de travail, pour lequel MM Christian Picard et Charles St-Julien agiront comme promoteurs de proposition, dont le mandat est de discuter de l'enjeu relatif à l'impact de la machinerie forestière de récolte sur la régénération et les sols dans les traitements en coupes partielles et d'émettre une ou des recommandations pour la TRGIRTO.

M. Barrette mentionne qu'il serait important que le comité se réunisse dans les prochaines semaines afin de discuter et, éventuellement, d'émettre une recommandation à la TRGIRTO pour approuver un projet d'acquisition de connaissance qui serait financé par le PADF. La décision de la TRGIRTO à ce sujet devra être prise avant le 31 mars 2021 qui est la date de fin de l'entente de gestion 2018-2021 du PADF.

17. Divers

a) Visite terrain

M. Picard lance l'idée de faire une visite-terrain de travaux sylvicoles non-commerciaux. Le coordonnateur indique qu'une visite similaire a déjà été réalisée il y a quelques années. D'autres thèmes pourraient être identifiés pour effectuer une visite terrain à l'été prochain. Mme Joannise et M. Barrette pourront en discuter. Une visite d'un COS et de coupes partielles pourraient intéresser les partenaires.

ACTION : Discuter de la possibilité d'organiser une visite-terrain à l'été 2021 si les conditions concernant la pandémie le permettent (V. Joanisse et R. Barrette)

17. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 12h50.